LE MANIFESTE

DE LA RÉPUBLIQUE DE L'IMPACT

Nous pouvons encore choisir.

LIBERTÉ • RESPONSABILITÉ • SOLIDARITÉ • SOUVERAINETÉ

SOMMAIRE

OUVERTURE — NOUS POUVONS ENCORE CHOISIR

PARTIE I — POURQUOI NOUS POUVONS FAIRE MIEUX

1 — UNE FRANCE QUI POSSÈDE ENCORE LES MOYENS D'AGIR

2 — QUAND LES MOYENS NE SUFFISENT PLUS

3 — LA RESPONSABILITÉ S'EST DILUÉE

PARTIE II — GOUVERNER PAR L'IMPACT

4 — QUATRE PRINCIPES POUR UNE MÊME RÉPUBLIQUE

5 — PARTIR DE CE QUE NOUS VOULONS CHANGER

6 — DE L'ARGENT PUBLIC À L'IMPACT RÉEL

7 — UNE MISSION, UN RESPONSABLE

8 — MESURER SANS GOUVERNER PAR LE CHIFFRE

9 — LE DROIT À L'ERREUR, LE DEVOIR DE CORRECTION

PARTIE III — RECONSTRUIRE UN ÉTAT CAPABLE D'AGIR

10 — TROIS RESPONSABILITÉS POLITIQUES

11 — SIMPLIFIER AUSSI L'ADMINISTRATION

12 — UNE ÉQUIPE POUR UNE MISSION

13 — UNE DIRECTION COMMUNE DE L'EXÉCUTIF

14 — UN EXÉCUTIF, UNE ADMINISTRATION

15 — SIX MISSIONS, SIX PÔLES

16 — SIMPLIFIER POUR LIBÉRER L'ACTION

PARTIE IV — DONNER DU TEMPS, EXIGER DES COMPTES

17 — LE TEMPS DE TRANSFORMER

18 — TROIS MOIS POUR RENDRE COMPTE

19 — LA VÉRITÉ DES RÉSULTATS

20 — LA COMPARUTION DEVANT LA NATION

21 — UNE ASSEMBLÉE POUR REPRÉSENTER ET CONTRÔLER

22 — QUAND LES INSTITUTIONS NE PARVIENNENT PLUS À DÉCIDER

PARTIE V — RETROUVER NOTRE LIBERTÉ DE CHOISIR

23 — ÊTRE SOUVERAIN, C'EST POUVOIR CHOISIR

24 — CONNAÎTRE NOS DÉPENDANCES

25 — PRODUIRE

26 — TRANSMETTRE

27 — PROTÉGER

28 — PRÉPARER L'AVENIR

29 — DES TERRITOIRES CAPABLES D'AGIR

PARTIE VI — LE CITOYEN, ACTEUR DE LA RÉPUBLIQUE

30 — LE CITOYEN N'EST PAS UN SPECTATEUR

31 — ON NE NAÎT PAS CITOYEN. ON LE DEVIENT.

32 — LE SERVICE À LA NATION

33 — CINQ ENGAGEMENTS

34 — LE PACTE DE RÉCIPROCITÉ

35 — LA RESPONSABILITÉ ET LA RÉPARATION

36 — PARTICIPER RÉELLEMENT

37 — SAVOIR DIRE MERCI

CONCLUSION — LE NOUVEAU CONTRAT

OUVERTURE

NOUS POUVONS ENCORE CHOISIR.

Il existe deux manières également dangereuses de parler de la France. La première consiste à prétendre que tout va bien. La seconde à expliquer que tout serait perdu. Nous refusons l'une comme l'autre.

La lucidité n'est pas le dénigrement. L'espérance n'est pas le déni.

La France possède encore des forces immenses : une langue, une culture, des territoires, des infrastructures, une agriculture, une industrie, des entreprises, des chercheurs, des enseignants, des soignants, des militaires, des agents publics, des associations et des millions de citoyens qui travaillent, créent, transmettent et s'engagent.

Notre pays ne manque ni de talents, ni d'intelligence, ni de courage. Pourtant, une frustration s'est installée. Nous mobilisons des moyens considérables. Nous votons des lois. Nous créons des dispositifs. Nous réorganisons. Et trop souvent, le résultat demeure inférieur à ce que nous pouvions espérer.

Les règles s'accumulent. Les structures se superposent. Les responsabilités se partagent jusqu'à devenir difficiles à identifier. Une décision simple peut traverser plusieurs niveaux avant d'atteindre le réel. Lorsque quelque chose échoue, chacun peut expliquer qu'une partie de la décision appartenait à un autre.

Le problème n'est donc pas seulement ce que nous décidons. Il est aussi la manière dont nous organisons la décision, l'exécution, la mesure, le contrôle et la correction.

QU'AVONS-NOUS RÉELLEMENT CHANGÉ ?

Cette question est le point de départ de la République de l'Impact.

Une loi votée n'est pas encore une transformation. Un budget engagé n'est pas encore une réussite. Une administration réorganisée n'est pas encore un service amélioré. Nous voulons regarder ce qui change réellement dans la vie des citoyens, dans la capacité du pays à agir et dans sa liberté de choisir.

Nous proposons une République plus simple dans ses responsabilités, plus capable dans son action et plus exigeante dans ses comptes. Une République qui repart des missions,

donne à ceux qui les portent les moyens d'agir, regarde les résultats plutôt que les intentions et rend à chaque citoyen une place réelle dans le destin commun.

Cette vision repose sur quatre principes qui ne s'opposent pas : la liberté, la responsabilité, la solidarité et la souveraineté. Elle repose aussi sur une conviction : aucune République durable ne peut demander à l'un ce qu'elle refuse d'exiger de l'autre. L'État doit répondre de son action. Le citoyen doit pouvoir prendre sa part. Entre les deux, nous plaçons la réciprocité.

LA RÉPUBLIQUE DE L'IMPACT

Ce livre n'est pas un programme. Il ne fixe ni tous les seuils, ni tous les calendriers, ni tous les textes de loi nécessaires. Il expose une direction, une architecture et les mécanismes qui permettent de comprendre comment cette architecture peut fonctionner. Le programme viendra ensuite préciser la trajectoire, les moyens et les modalités de mise en œuvre.

Nous pouvons encore choisir. Mais choisir suppose de savoir ce que nous voulons préserver, ce que nous voulons changer et la République que nous voulons construire.

PARTIE I

POURQUOI NOUS POUVONS FAIRE MIEUX.

Avant de parler d’institutions nouvelles, il faut comprendre pourquoi un pays qui possède tant de forces éprouve si souvent le sentiment de ne plus parvenir à les transformer en résultats.

La République de l’Impact ne part pas de l’idée que la France serait devenue incapable. Elle part d’un écart : celui qui sépare trop souvent nos capacités de ce que nous parvenons réellement à accomplir.

1 — UNE FRANCE QUI POSSÈDE ENCORE LES MOYENS D’AGIR

La France possède encore une capacité considérable d’action. C’est notre point de départ.

Partout, des femmes et des hommes produisent, enseignent, soignent, protègent, entreprennent, recherchent, inventent et servent. Nos territoires portent des savoir-faire. Nos entreprises exportent. Nos agriculteurs nourrissent. Nos ingénieurs, techniciens, artisans et chercheurs construisent des solutions.

Nous disposons aussi d’infrastructures, d’épargne, de capacités scientifiques, d’un espace maritime considérable, d’une agriculture puissante et d’une culture commune. Tout n’est pas à reconstruire. Tout n’est pas à inventer.

Notre difficulté est de transformer suffisamment ces ressources en puissance collective, en services de qualité, en confiance, en prospérité et en liberté de décision.

Une Nation progresse lorsqu’elle sait mobiliser ses forces sans les épuiser, protéger sans immobiliser, transmettre sans figer et préparer l’avenir sans abandonner le présent.

Notre enjeu n’est donc pas d’imaginer une autre France. Il est de permettre à la France réelle de mieux transformer ses forces en résultats, et ses résultats en liberté d’action.

2 — QUAND LES MOYENS NE SUFFISENT PLUS

Pourquoi, avec autant de capacités, éprouvons-nous si souvent le sentiment de ne plus parvenir à agir ?

Il n'existe pas une cause unique. Il existe un écart : entre la décision et son exécution, entre les moyens et les résultats, entre la règle et la réalité, entre l'organisation des institutions et la vie quotidienne.

Au fil du temps, des règles, des structures et des procédures ont été ajoutées pour répondre à des problèmes réels. Chacune peut avoir sa logique. Ensemble, elles finissent parfois par produire de la lenteur, des doublons et une responsabilité difficile à lire.

Il serait simpliste d'en conclure que toute règle est inutile, toute administration inefficace ou toute dépense excessive. Les règles protègent. Les administrations rendent des services essentiels. Les moyens sont indispensables.

Mais le moyen ne peut pas devenir lui-même la preuve du résultat. Dépenser davantage ne signifie pas nécessairement mieux protéger. Légiférer davantage ne signifie pas nécessairement résoudre. Créer une structure ne signifie pas nécessairement améliorer le service.

La bonne question n'est donc pas seulement : combien avons-nous consacré ? Elle est : qu'avons-nous obtenu de ce que nous avons mobilisé ?

3 — LA RESPONSABILITÉ S’EST DILUÉE

Une démocratie ne peut fonctionner durablement si le citoyen ne sait plus qui est responsable de quoi.

Lorsque plusieurs niveaux politiques, plusieurs administrations et plusieurs organismes interviennent sur une même mission, chacun peut agir de bonne foi et pourtant personne ne dispose réellement de l’autorité nécessaire pour répondre du résultat final.

La responsabilité se dilue alors dans l’organisation. Le citoyen est renvoyé d’un interlocuteur à l’autre. L’élu peut expliquer qu’il ne possède pas la compétence. L’administration qu’elle applique une règle décidée ailleurs. L’État qu’il dépend d’un territoire. Le territoire qu’il dépend de l’État.

Nous voulons rompre avec cette mécanique.

PAS DE RESPONSABILITÉ SANS POUVOIR D’AGIR.
PAS DE POUVOIR D’AGIR SANS RESPONSABILITÉ.

Pour retrouver une responsabilité réelle, il faut repartir des missions plutôt que des structures existantes. Avant de demander quelle institution doit conserver une compétence, nous demanderons quelle mission doit être accomplie, à quelle échelle elle peut l’être efficacement et qui doit pouvoir en répondre.

Cette question nous conduit à changer non seulement l’organisation de l’État, mais aussi la manière dont nous jugeons son action.

PARTIE II

GOUVERNER PAR L'IMPACT.

Rendre les responsabilités lisibles ne suffit pas. Encore faut-il savoir sur quoi nous demanderons des comptes.

La République de l'Impact ne promet pas un État qui ne se trompera jamais. Elle propose un État qui sait ce qu'il cherche à accomplir, distingue l'effort du résultat, regarde les faits et corrige lorsque le réel contredit l'intention.

4 — QUATRE PRINCIPES POUR UNE MÊME RÉPUBLIQUE

LIBERTÉ

La liberté est la possibilité d'agir, de créer, d'entreprendre, de choisir, de s'engager et de construire sa vie. Elle exige que l'État protège un espace réel d'autonomie et qu'il ne transforme pas chaque risque en interdiction.

RESPONSABILITÉ

Être responsable, c'est pouvoir répondre de ce que l'on fait. Cette exigence vaut pour le citoyen, l'entreprise, l'administration, l'élu, le Gouvernement et l'État. Elle suppose une chose simple : celui à qui l'on demande un résultat doit disposer de l'autorité et des moyens nécessaires pour agir.

SOLIDARITÉ

La Nation n'est pas une addition d'individus. Elle protège celui qui fait face à la maladie, au handicap, à la dépendance, à la pauvreté ou aux accidents de la vie. La solidarité ne diminue pas la responsabilité ; elle la rend humaine.

SOUVERAINETÉ

Être souverain, c'est pouvoir choisir. Une Nation qui ne maîtrise plus aucune capacité essentielle peut conserver juridiquement le droit de décider tout en ayant matériellement perdu la possibilité de le faire.

Ces quatre principes ne s'additionnent pas : ils s'équilibrent. La liberté sans responsabilité peut devenir indifférence aux conséquences. La responsabilité sans solidarité devient dureté. La solidarité sans capacité de produire devient fragile. La souveraineté sans liberté perd sa raison d'être. La République de l'Impact cherche leur équilibre dans l'action.

5 — PARTIR DE CE QUE NOUS VOULONS CHANGER

Une politique publique devrait commencer par une question simple : quel changement voulons-nous obtenir ?

Avant de créer une règle, demander ce qu'elle doit protéger. Avant de créer une structure, identifier la mission. Avant d'engager un budget, déterminer le résultat recherché. Avant de lancer une réforme, décider comment nous saurons si elle a fonctionné.

Cette manière de penser paraît évidente. Elle ne l'est pas toujours dans des organisations où l'activité, la conformité à la procédure ou la consommation du budget deviennent progressivement les principaux repères.

La République de l'Impact remet donc la finalité au centre. Elle ne méprise ni les moyens ni les procédures : elle les remet à leur place, comme des instruments au service d'un changement recherché.

6 — DE L’ARGENT PUBLIC À L’IMPACT RÉEL

De ce que nous mobilisons à ce que nous changeons réellement.

MOYENS → ACTIONS → SERVICES → EFFETS → IMPACTS

Les moyens sont les ressources mobilisées. Les actions sont ce que nous faisons avec elles. Les services sont ce qui est réellement délivré. Les effets sont les changements observables. L’impact est ce que ces changements produisent durablement pour la société et pour la capacité du pays à agir.

Dans l’école, recruter et construire sont des moyens. Enseigner est une action. Permettre à l’élève d’apprendre est le service. L’acquisition réelle de connaissances et de compétences constitue un effet. La capacité d’une génération à comprendre, travailler, créer, participer et transmettre relève de l’impact.

Dans la santé, ouvrir des places et acheter des équipements sont des moyens. Soigner est une action. L’accès au soin est un service. Une prise en charge plus rapide et de meilleure qualité est un effet. Une population mieux protégée et une espérance de vie en bonne santé relèvent de l’impact.

Cette chaîne ne transforme pas la politique en comptabilité. Elle donne simplement un langage commun pour ne plus confondre ce que nous dépensons, ce que nous faisons et ce que nous changeons réellement.

7 — UNE MISSION, UN RESPONSABLE

La mesure n’a de sens que si quelqu’un peut agir sur le résultat.

MISSION → AUTORITÉ → MOYENS → RESPONSABILITÉ

Nous refusons une responsabilité de façade. Demander un résultat à quelqu’un tout en lui refusant l’autorité nécessaire serait injuste et inefficace. À l’inverse, donner du pouvoir sans demander de résultat serait irresponsable.

Chaque grande mission doit donc disposer d’un responsable identifiable, d’une autorité claire, de moyens cohérents et d’un horizon suffisamment long pour agir.

Cette règle vaut partout où une mission publique est confiée. Elle est le lien entre la méthode de l’Impact et l’architecture institutionnelle : rendre quelqu’un responsable suppose d’abord de lui donner une mission claire et la capacité réelle de l’accomplir.

8 — MESURER SANS GOUVERNER PAR LE CHIFFRE

Tout ce qui compte ne se mesure pas parfaitement. Une société n'est pas un tableau de bord et un indicateur ne remplacera jamais le jugement politique.

Mais l'imperfection de la mesure ne justifie pas l'aveuglement. Lorsque nous pouvons connaître les délais, les résultats scolaires, l'accès aux soins, les capacités de production, les émissions, les délais de justice ou l'état d'une infrastructure, nous devons regarder ces réalités.

Nous voulons peu d'indicateurs, mais des indicateurs utiles, stables dans le temps et compréhensibles. Ils doivent aider à décider et à corriger, non créer une nouvelle bureaucratie de la mesure.

NOUS MESURONS POUR DÉCIDER.
PAS POUR PRODUIRE DES INDICATEURS.

La politique conserve la responsabilité de choisir les objectifs. La mesure ne décide pas à sa place ; elle confronte ensuite l'intention au réel.

9 — LE DROIT À L'ERREUR, LE DEVOIR DE CORRECTION

Un État qui agit peut se tromper. Une politique peut produire un effet inattendu. Une réforme peut échouer. Refuser cette réalité conduit à deux dérives : ne plus oser agir, ou défendre indéfiniment ce qui ne fonctionne pas.

Nous voulons une autre culture.

L'ERREUR PEUT ÊTRE ADMISE.
L'ABSENCE DE CORRECTION NE PEUT PAS L'ÊTRE.

Reconnaître une erreur n'est pas renoncer à la responsabilité. C'est l'exercer. La responsabilité commence lorsque les faits contredisent l'intention : faut-il nier, masquer, chercher un responsable commode, ou corriger ?

La République de l'Impact choisit la correction. Elle protège le droit d'essayer, mais exige la sincérité des résultats. Elle accepte l'erreur de bonne foi, mais considère la dissimulation volontaire, la manipulation des données ou le refus délibéré de corriger comme des fautes graves.

Cette culture vaut aussi pour nos propres réformes : aucune décision ne doit devenir intouchable simplement parce que nous l'avons prise. Une République capable de corriger son action doit maintenant se donner une organisation qui rende cette responsabilité possible.

PARTIE III

RECONSTRUIRE UN ÉTAT CAPABLE D’AGIR.

Une méthode ne produit rien si l’organisation empêche ceux qui portent une mission d’agir réellement.

Nous proposons donc de reconstruire l’architecture politique et administrative à partir des missions. Non pour concentrer tous les pouvoirs, mais pour rendre chaque responsabilité lisible, donner à chacun la capacité d’agir et permettre ensuite de lui demander des comptes.

10 — TROIS RESPONSABILITÉS POLITIQUES

Nous avons trop longtemps tenté de simplifier l'organisation politique en partant de l'organisation existante. Nous proposons de faire l'inverse : repartir des missions que les citoyens doivent confier directement.

Nous en retenons trois.

LE MAIRE — AGIR AU PLUS PRÈS — 6 ans
Le maire porte la responsabilité politique de proximité. Il doit pouvoir agir sur ce qui relève réellement de la vie locale et répondre devant les habitants.

LE DÉPUTÉ — REPRÉSENTER, LÉGIFÉRER, CONTRÔLER — 4 ans
Le député représente les citoyens et les territoires dans l'Assemblée de la Nation. Il vote la loi et contrôle le Gouvernement. La manière de répartir les sièges devra concilier représentation de la population et ancrage territorial ; ce découpage relèvera du programme institutionnel.

L'ÉQUIPE GOUVERNEMENTALE — GOUVERNER LA NATION — 7 ans
L'équipe nationale reçoit la mission de conduire le pays, d'exécuter les priorités et de répondre de leurs résultats.

TROIS RESPONSABILITÉS POLITIQUES.
DES MISSIONS CLAIRES.
UNE RESPONSABILITÉ IDENTIFIABLE.

Cela signifie que nous ne conserverons plus un niveau politique pour la seule raison qu'il existe aujourd'hui. Cette simplification politique ne signifie pas que toute l'action publique doive être enfermée dans trois échelles administratives. Une mission peut exiger un périmètre technique particulier sans créer pour autant une nouvelle structure politique élue.

La simplicité institutionnelle n'est pas esthétique. Elle permet de savoir qui a reçu la mission et qui doit en répondre.

11 — SIMPLIFIER AUSSI L’ADMINISTRATION

Réduire l’empilement politique tout en conservant intact l’empilement administratif n’aurait pas de sens. Notre objectif n’est donc pas de remplacer les structures politiques actuelles par trois responsabilités tout en laissant derrière elles la même superposition de services, d’organismes et de chaînes de décision.

Nous voulons appliquer la même méthode à l’administration : partir des missions, identifier l’échelle réellement utile, supprimer les doublons, fusionner ce qui doit l’être et rapprocher la décision de ceux qui l’exécutent. Le principe est de conserver le moins de strates nécessaires à l’accomplissement de la mission.

Une mission peut nécessiter une organisation locale, intercommunale, départementale, régionale, nationale ou construite sur un autre périmètre pertinent. Ces périmètres ne sont pas des niveaux à conserver par principe : ils ne subsistent que lorsqu’ils apportent une utilité réelle à l’action. Une échelle technique existe parce que la mission l’exige, non parce que l’histoire administrative l’a laissée là.

ÉCHELLE D’ORGANISATION

≠

ÉCHELLE DE RESPONSABILITÉ POLITIQUE

Le citoyen ne doit plus avoir à connaître la carte intérieure de l’État pour obtenir une réponse. Les administrations doivent partager les informations qu’elles possèdent déjà, coordonner leurs procédures et offrir un interlocuteur identifiable.

CE N’EST PAS AU CITOYEN DE COMPRENDRE L’ORGANISATION DE L’ÉTAT POUR OBTENIR UN SERVICE.
C’EST À L’ÉTAT DE S’ORGANISER POUR SERVIR LE CITOYEN.

SIMPLIFIER LE POLITIQUE.
SIMPLIFIER L’ADMINISTRATION.
ORGANISER LES DEUX AUTOUR DES MISSIONS.

La simplification n’est pas une fin en soi : elle doit rendre l’action plus rapide, le service plus simple et la responsabilité plus claire.

12 — UNE ÉQUIPE POUR UNE MISSION

Nous ne voulons plus que l'élection nationale se résume au choix d'une personnalité qui constitue ensuite, seule, l'équipe chargée d'exécuter le mandat.

Les citoyens doivent savoir avant de voter à qui ils confient la conduite du pays.

L'équipe nationale présente donc ensemble le Président, le Premier ministre et les responsables des six grands pôles ministériels. Elle expose un cap, une équipe et une mission.

ON N'ÉLIT PAS UNE PERSONNALITÉ POUR CONQUÉRIR LE POUVOIR.
ON CHOISIT UNE ÉQUIPE POUR ACCOMPLIR UNE MISSION.

Cette règle est une conséquence directe de la responsabilité. Si nous voulons demander des comptes à une équipe après l'élection, nous devons savoir avant l'élection qui la compose.

Le choix des citoyens porte ainsi sur une capacité collective à gouverner, pas seulement sur une incarnation.

13 — UNE DIRECTION COMMUNE DE L'EXÉCUTIF

Au sommet de l'exécutif, nous voulons mettre fin à une ambiguïté ancienne : le Président et le Premier ministre ne doivent ni se confondre, ni dépendre politiquement l'un de l'autre.

Ils sont élus ensemble par la Nation. Ils reçoivent donc la même légitimité élective et sont placés au même niveau politique et hiérarchique. Aucun ne nomme l'autre, aucun ne tient son mandat de l'autre. Ils forment une direction commune de l'exécutif : un même mandat national, réparti entre deux responsabilités différentes et complémentaires.

LE PRÉSIDENT
Il porte le cap, la vision, la continuité stratégique, la souveraineté et le temps long. Il répond de la direction choisie et veille à ce que l'action immédiate ne lui fasse pas perdre son sens.

LE PREMIER MINISTRE
Il porte l'exécution, la coordination des pôles, l'arbitrage opérationnel et les résultats. Il répond de la transformation du cap en décisions, puis des décisions en action réelle.

MÊME NIVEAU.
DEUX FONCTIONS.
UNE DIRECTION COMMUNE.
UN MÊME MANDAT.

Cette direction commune ne signifie ni codécision permanente ni confusion des responsabilités. Au contraire, l'égalité de niveau exige que chacun sache ce qui relève de sa fonction et en réponde. Le Président ne dirige pas l'exécution quotidienne ; le Premier ministre ne redéfinit pas seul le cap confié par la Nation. Lorsque leurs responsabilités se rencontrent, des règles d'interface et d'arbitrage devront garantir la continuité de l'action sans recréer une hiérarchie entre eux. Le principe est fixé : même légitimité, même niveau, responsabilités distinctes.

14 — UN EXÉCUTIF, UNE ADMINISTRATION

Deux fonctions politiques distinctes n’exigent pas deux machines administratives concurrentes.

Nous proposons donc de réunir les appareils administratifs de coordination de l’Élysée et de Matignon dans un même Secrétariat Général de l’Exécutif.

Le Secrétariat Général de l’Exécutif ne fusionne pas les responsabilités du Président et du Premier ministre. Il met fin à la duplication des chaînes administratives qui doivent préparer, coordonner et suivre l’action nationale. Une administration commune sert ainsi deux responsabilités politiques distinctes.

DEUX FONCTIONS POLITIQUES.
UNE CHAÎNE ADMINISTRATIVE COMMUNE.

Une vision doit pouvoir devenir une décision. Une décision doit pouvoir devenir une exécution. Une exécution doit pouvoir être suivie jusqu’à son résultat. L’unité administrative sert cette continuité.

Nous voulons un exécutif où l’on sache qui porte le cap, qui conduit l’exécution et comment l’administration relie les deux.

15 — SIX MISSIONS, SIX PÔLES

Nous distinguons deux choses qui doivent rester liées : les missions de l'État, qui disent ce que la Nation doit être capable d'accomplir, et les pôles ministériels, qui organisent le Gouvernement pour les accomplir.

LES SIX MISSIONS DE L'ÉTAT

SOUVERAINETÉ • PRODUCTION • TRANSMISSION • PROTECTION • TERRITOIRES • AVENIR

Ces six missions constituent la grille permanente de l'action publique. Elles obligent à regarder l'État par ce qu'il doit produire pour la Nation, et non par l'histoire de ses administrations.

LES SIX PÔLES MINISTÉRIELS

I — STRATÉGIE, BUDGET ET SIMPLIFICATION
Relier les priorités, les moyens financiers, la transformation de l'État, la simplification et le pilotage de l'impact.

II — IDENTITÉ, CITOYENNETÉ ET ENGAGEMENT
Porter la citoyenneté, le Service à la Nation, la réciprocité, l'intégration, la transmission civique et la reconnaissance de l'engagement.

III — SOUVERAINETÉ ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL
Réunir la stratégie extérieure, la diplomatie, la défense et la maîtrise des dépendances qui conditionnent notre liberté de décision.

IV — JUSTICE, DROIT ET TRANSPARENCE
Protéger l'État de droit, les libertés, l'indépendance de la justice et la sincérité de l'action publique.

V — DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN

Relier éducation, santé, travail, formation et compétences pour développer les capacités humaines tout au long de la vie.

VI — RESSOURCES, TERRITOIRES ET INFRASTRUCTURES
Réunir les conditions matérielles de la Nation : énergie, agriculture, transports, réseaux, aménagement, infrastructures et résilience.

Ces pôles ne sont pas six ministères rebaptisés et ils ne correspondent pas mécaniquement, un pour un, aux six missions. Ils constituent une organisation transversale destinée à faire travailler ensemble des politiques aujourd'hui séparées. Leurs responsables sont présentés à la Nation avec l'équipe gouvernementale et répondent de leur mission.

NOUS N'ADAPTONS PLUS LA MISSION À L'ADMINISTRATION.
NOUS ORGANISONS L'ADMINISTRATION AUTOUR DE LA MISSION.

16 — SIMPLIFIER POUR LIBÉRER L'ACTION

Une organisation simplifiée peut redevenir complexe si les règles s'accumulent à nouveau. La simplification doit donc être permanente.

Nous proposons une Loi Guillotine : non pas une suppression aveugle des normes, mais une obligation régulière de réexaminer leur utilité.

Pour chaque norme importante, quatre questions doivent pouvoir être posées : pourquoi existe-t-elle ? Quel résultat protège-t-elle ? Quel coût impose-t-elle ? Peut-on obtenir le même résultat plus simplement ?

SIMPLIFIER N'EST PAS DÉRÉGLEMENTER.

Une règle qui protège efficacement doit être conservée. Une règle devenue inutile doit disparaître. Une règle trop complexe doit être simplifiée. Une règle dont l'objectif reste légitime mais dont les effets sont mauvais doit être corrigée.

La même logique vaut pour les démarches. Lorsque l'État possède déjà une information, il ne doit pas la redemander sans nécessité. Lorsque plusieurs administrations interviennent, leur coordination doit être leur problème, pas celui du citoyen ou de l'entreprise.

La simplification n'est pas une campagne ponctuelle. Elle devient une discipline permanente de l'État.

PARTIE IV

DONNER DU TEMPS, EXIGER DES COMPTES.

Un État plus capable doit être un État plus contrôlé. Une équipe qui reçoit du temps doit accepter des rendez-vous réguliers avec la Nation.

La République de l'Impact ne demande pas aux citoyens d'attendre la fin d'un mandat pour savoir ce qui a été fait.

17 — LE TEMPS DE TRANSFORMER

Les transformations profondes ne suivent pas le rythme d'une annonce. Reconstruire une capacité industrielle, réformer une organisation, former une génération, moderniser une infrastructure ou retrouver une autonomie énergétique demande du temps.

Nous voulons donc donner à l'équipe nationale un mandat de sept ans. Les règles de renouvellement et les garanties constitutionnelles qui l'accompagnent seront précisées lors de la mise en œuvre.

Ce temps long n'est pas un privilège accordé au pouvoir. Il est un outil donné à la transformation.

7 ANS POUR TRANSFORMER.

Mais un mandat long ne peut être acceptable que si le contrôle est plus fréquent, plus public et plus exigeant. Le temps donné pour agir doit être compensé par l'obligation de répondre régulièrement de ce qui est fait.

C'est pourquoi le temps long et la reddition de comptes ne doivent jamais être séparés : assez de temps pour transformer, jamais assez de temps pour échapper au contrôle.

18 — TROIS MOIS POUR RENDRE COMPTE

Tous les trois mois, le Premier ministre et les responsables des pôles présentent publiquement l'état d'exécution des grandes priorités nationales. Le Premier ministre répond de l'exécution et des résultats ; le Président répond du cap, de la continuité stratégique et des choix qui relèvent de sa fonction. La direction est commune, la reddition de comptes reste attribuée.

Ils indiquent ce qui avait été annoncé, les moyens mobilisés, ce qui a été réalisé, les effets observés, ce qui n'a pas fonctionné, les raisons de ces écarts et les corrections décidées.

3 MOIS POUR RENDRE COMPTE.

Ce Grand Rapport Trimestriel n'est pas un exercice de communication. Il oblige l'exécutif à confronter régulièrement sa parole aux faits.

Le rapport comporte une partie suffisamment précise pour permettre le contrôle et une partie accessible permettant à chacun de comprendre l'essentiel. Les séries historiques et les méthodes doivent être conservées pour éviter que l'on change d'indicateur lorsque le résultat devient gênant.

Le temps long donne la possibilité de transformer. Le rendez-vous trimestriel empêche que ce temps devienne une zone sans contrôle.

19 — LA VÉRITÉ DES RÉSULTATS

Le Gouvernement ne peut pas être le seul juge de sa réussite.
Nous instituons un Auditeur Indépendant de l'Impact Public. Il ne gouverne pas à la place des élus et ne choisit pas les objectifs politiques. Il vérifie la qualité des données, la cohérence des méthodes, la réalité des résultats et la sincérité des indicateurs présentés.

LE POLITIQUE DÉCIDE.
L'ADMINISTRATION EXÉCUTE.
L'AUDITEUR VÉRIFIE.
L'ASSEMBLÉE CONTRÔLE.
LA NATION JUGE.

L'indépendance de la vérification protège tout le monde. Elle protège le citoyen contre la présentation sélective des résultats. Elle protège aussi le responsable public contre l'accusation permanente lorsque les faits confirment réellement son action.

La falsification volontaire de données publiques ou la manipulation délibérée d'indicateurs destinés à tromper la Nation doit être considérée comme une faute d'une particulière gravité. Sa qualification juridique précise devra être fixée par la loi.

La vérité des résultats n'est pas une obsession statistique. Elle est la matière première du jugement démocratique.

20 — LA COMPARUTION DEVANT LA NATION

Rendre compte signifie se présenter devant ceux au nom desquels on agit.

Nous appelons cette exigence la Comparution devant la Nation. Le mot ne désigne pas un procès. Il rappelle simplement qu'exercer une responsabilité publique oblige à répondre publiquement de ce qui a été accompli.

Lors du rendez-vous trimestriel, l'Assemblée interroge. L'Auditeur peut contester une donnée ou une méthode. Les responsables expliquent. La presse et les citoyens peuvent comparer les engagements, les résultats et les corrections.

La démocratie ne doit pas être réduite au moment où l'on vote. Elle doit aussi être le moment où le pouvoir explique ce qu'il a fait du mandat reçu.

LE POUVOIR D'AGIR APPELLE LE DEVOIR DE RÉPONDRE.

Cette exigence change la culture politique : reconnaître un échec et corriger devient plus respectable que masquer un résultat pour préserver une image.

21 — UNE ASSEMBLÉE POUR REPRÉSENTER ET CONTRÔLER

Nous voulons une Assemblée de la Nation unique, lisible et pleinement responsable de la loi et du contrôle de l'exécutif.

Elle est composée à 75 % de députés élus et à 25 % de Citoyens Français tirés au sort.
Les députés apportent la représentation élective, la continuité du mandat, l'expérience législative et l'ancrage territorial. Les citoyens tirés au sort apportent l'expérience vécue, la diversité du réel et une présence directe de citoyens qui ne font pas nécessairement de la politique leur profession.

75 % DÉPUTÉS ÉLUS
25 % CITOYENS FRANÇAIS TIRÉS AU SORT

Le tirage au sort ne remplace pas l'élection. Il la complète. Les 25 % ne constituent pas un décor consultatif : ils siègent dans l'Assemblée et participent réellement à la fabrication de la loi et au contrôle. Le quart citoyen est renouvelé à chaque session, afin de faire entrer régulièrement dans l'Assemblée de nouvelles expériences du réel. Les modalités de leur mandat devront en garantir l'indépendance et la capacité d'agir.

Le nombre de députés, leur découpage électoral et l'équilibre entre population et représentation territoriale devront être étudiés et arrêtés lors de la construction institutionnelle. Ici, leur mission est claire : représenter, légiférer, contrôler.

Une chambre unique ne signifie pas un pouvoir législatif affaibli. Elle signifie une responsabilité législative plus identifiable.

22 — QUAND LES INSTITUTIONS NE PARVIENNENT PLUS À DÉCIDER

L'équipe gouvernementale et l'Assemblée tirent chacune une légitimité des citoyens. Leur désaccord est normal. Le Gouvernement gouverne et propose. L'Assemblée vote la loi et contrôle. Le mandat donné à l'exécutif ne transforme pas automatiquement son projet en loi.

Nous ne voulons donc ni d'une Assemblée qui gouverne à la place du Gouvernement, ni d'un Gouvernement qui puisse considérer l'Assemblée comme un obstacle à contourner.

Lorsqu'un désaccord devient exceptionnellement durable au point de rendre impossible le fonctionnement des institutions, aucune des deux légitimités ne doit pouvoir s'autoproclamer supérieure.

EN CAS DE BLOCAGE DURABLE, LA NATION TRANCHE.

Le mécanisme constitutionnel précis devra être construit avec prudence. Le principe est clair : lorsque les mandats démocratiques deviennent durablement inconciliables et empêchent l'action institutionnelle, le dernier mot revient aux citoyens.

Cette architecture donne à la Nation un pouvoir plus lisible sans lui demander de renoncer aux contre-pouvoirs. Reste une question décisive : de quelles capacités la France doit-elle disposer pour que ses choix politiques demeurent réellement possibles ?

PARTIE V

RETROUVER NOTRE LIBERTÉ DE CHOISIR.

Une République peut être mieux organisée, plus responsable et plus efficace. Elle reste pourtant dépendante si elle ne possède plus les capacités matérielles nécessaires à ses décisions.

La souveraineté est donc moins une proclamation qu'une capacité réelle : celle de pouvoir encore choisir lorsque le monde devient difficile.

23 — ÊTRE SOUVERAIN, C’EST POUVOIR CHOISIR

La souveraineté n’est pas l’autarcie. Aucun pays moderne ne peut ni ne doit tout produire seul.

Être souverain, c’est conserver suffisamment de capacités pour qu’une dépendance extérieure ne puisse pas nous retirer notre liberté de décision dans un domaine essentiel.

La bonne question n’est donc pas : dépendons-nous des autres ? Nous dépendrons toujours des autres et les autres dépendront de nous. La bonne question est : cette dépendance peut-elle nous empêcher de décider librement ?

LA SOUVERAINETÉ EST LA CAPACITÉ DE CHOISIR.

Cette définition permet de coopérer sans naïveté, d’échanger sans abandonner et de choisir l’échelle qui renforce réellement notre liberté d’action : française lorsque la maîtrise nationale est nécessaire, européenne lorsque l’action commune augmente notre capacité, alliée lorsque l’interdépendance demeure maîtrisée.

24 — CONNAÎTRE NOS DÉPENDANCES

On ne protège pas une souveraineté que l’on ne sait pas décrire.

La France doit connaître ses dépendances stratégiques : énergie, alimentation, santé, défense, technologies, composants critiques, données, capacités de calcul, communications, infrastructures et matières indispensables.

Pour chacune, plusieurs réponses sont possibles. Nous pouvons accepter une interdépendance lorsqu’elle est maîtrisée. Diversifier les fournisseurs. Constituer des stocks. Sécuriser une chaîne. Coopérer à l’échelle européenne. Ou reconstruire une capacité nationale lorsqu’elle est indispensable.

Le but n’est pas de tout relocaliser. Il est de savoir ce que nous ne pouvons pas nous permettre de perdre.

Cette cartographie doit guider les choix de long terme et permettre de distinguer une dépendance économique ordinaire d’une vulnérabilité stratégique.

25 — PRODUIRE

Produire n’est pas seulement une question économique. C’est une condition matérielle de la liberté collective.

Une Nation qui ne produit plus suffisamment de valeur ne peut durablement financer ni sa solidarité, ni ses services publics, ni sa défense, ni ses infrastructures. Une Nation qui abandonne toutes ses capacités productives essentielles peut perdre sa liberté de décision.

Nous voulons donc un Pacte Productif : l’État crée les conditions de la production, simplifie, investit, forme, équipe, soutient l’innovation et protège les capacités stratégiques ; l’entreprise qui bénéficie d’un soutien public assume en retour des engagements identifiables d’investissement, de production, de formation ou d’innovation.

Ce pacte applique la même réciprocité que partout ailleurs : l’aide publique n’est ni interdite ni automatique. Elle doit poursuivre un résultat identifiable et être évaluée sur ce qu’elle produit.

Pour les projets productifs, un Guichet Productif Unique doit éviter que l’entreprise porte elle-même la complexité interne de l’État. Un projet, un interlocuteur responsable, des procédures coordonnées.

PRODUIRE, C’EST AUSSI CONSERVER LA CAPACITÉ DE CHOISIR.

26 — TRANSMETTRE

Une Nation ne vit pas seulement de ce qu'elle possède. Elle vit de ce qu'elle sait transmettre.

Transmettre une langue, des connaissances, une histoire, une culture, des savoir-faire, des métiers, des institutions et la capacité de raisonner est une fonction essentielle de la République.

L'école doit d'abord pouvoir accomplir cette mission. Avant de lui demander de réparer seule toutes les fractures de la société, nous devons lui permettre de transmettre solidement la lecture, l'écriture, le calcul, le raisonnement, la culture générale, l'histoire, les sciences et les compétences qui rendent libre.

La transmission concerne aussi les métiers techniques, manuels et industriels. Une capacité stratégique disparaît parfois moins parce qu'une usine ferme que parce qu'un savoir-faire cesse d'être transmis.

Enfin, transmettre signifie préparer le citoyen à comprendre les institutions auxquelles il participe. L'éducation et la citoyenneté ne sont donc pas deux sujets séparés.

UNE NATION QUI NE TRANSMET PLUS FINIT PAR NE PLUS SAVOIR CE QU'ELLE VEUT CONTINUER.

27 — PROTÉGER

La liberté n’est réelle que si les conditions permettant de l’exercer sont protégées.

Protéger signifie assurer la sécurité, la justice, la santé, la défense, la protection des droits, la continuité des infrastructures essentielles et la capacité d’agir en situation de crise.

La protection ne doit jamais servir de prétexte à un État sans limites. Plus l’État dispose de moyens pour agir, plus le droit, la justice et le contrôle démocratique doivent être solides.

L’ÉTAT DOIT ÊTRE ASSEZ FORT POUR FAIRE RESPECTER LE DROIT, ET LE DROIT ASSEZ FORT POUR ARRÊTER L’ÉTAT LORSQU’IL LE DÉPASSE.

En situation d’urgence, la règle doit être simple : urgence, action ; durée, autorisation ; après-crise, audit.

Protéger, c’est rendre la liberté praticable.

28 — PRÉPARER L’AVENIR

La politique est naturellement attirée par ce qui est visible immédiatement. Pourtant, une partie des décisions les plus importantes produit ses effets après plusieurs années ou plusieurs décennies.

Préparer l’avenir signifie investir dans la recherche, les infrastructures, l’énergie, les compétences, les technologies et la résilience du pays.

La France doit notamment conserver et développer sa compétence nucléaire. L’énergie n’est pas un secteur parmi d’autres : elle conditionne notre industrie, notre sécurité d’approvisionnement, notre capacité à décarboner et une part de notre liberté stratégique.

Elle doit également préserver des capacités dans les technologies qui conditionnent déjà notre autonomie : intelligence artificielle, calcul, données, cybersécurité, communications et composants critiques.

Il ne s’agit pas de courir derrière chaque nouveauté. Il s’agit d’identifier les capacités qui détermineront demain notre liberté de choisir.

Préparer l’avenir, c’est aussi faire une place à ceux qui ne votent pas encore : les générations futures. Un mandat politique ne doit pas pouvoir consommer silencieusement ce dont elles auront besoin.

29 — DES TERRITOIRES CAPABLES D’AGIR

La France n’est pas uniforme. Ses territoires n’ont ni la même géographie, ni les mêmes besoins, ni les mêmes ressources. Leur imposer systématiquement les mêmes moyens peut produire davantage d’inégalité que de justice.

L’ÉGALITÉ N’EST PAS L’UNIFORMITÉ.

Une décision doit être prise au niveau le plus proche du terrain capable de l’assumer efficacement. Mais ce qui exige la solidarité nationale, l’égalité des droits, la souveraineté ou une capacité commune doit rester porté par la Nation.

Nous ne décentralisons donc pas par réflexe et nous ne recentralisons pas par habitude.

Nous demandons à quelle échelle une mission peut produire le meilleur résultat.

Cette liberté d’organisation locale s’inscrit dans notre architecture simplifiée : le maire demeure la responsabilité politique de proximité. Des services peuvent coopérer, être fusionnés ou s’organiser sur d’autres périmètres lorsque la mission l’exige, sans transformer ces périmètres en nouvelles strates politiques et sans reconstituer automatiquement l’empilement administratif que nous voulons simplifier.

Le territoire doit pouvoir adapter les moyens. La République doit garantir les droits et mesurer les résultats.

PARTIE VI

LE CITOYEN, ACTEUR DE LA RÉPUBLIQUE.

Nous ne pouvons demander à l'État d'assumer pleinement sa responsabilité tout en réduisant le citoyen à la position de spectateur.

La République de l'Impact repose sur une relation de réciprocité : une Nation qui protège, garantit les droits et permet de participer ; des citoyens qui prennent leur part dans la communauté nationale.

30 — LE CITOYEN N’EST PAS UN SPECTATEUR

Le citoyen n’est pas seulement un usager, un contribuable ou un électeur. Il appartient pleinement à la communauté nationale.

La République ne lui demande pas de s’engager pour pouvoir se désengager elle-même. C’est l’inverse : parce que l’État accepte d’être pleinement responsable de sa part, il peut légitimement demander au citoyen de prendre la sienne.

ÊTRE CITOYEN, C’EST POUVOIR COMPTER SUR LA NATION.
ET PERMETTRE À LA NATION DE COMPTER SUR NOUS.

Cette relation ne repose pas sur une comptabilité individuelle. Une personne malade n’a pas à rembourser les soins reçus par un service équivalent. Celui qui ne peut pas contribuer autant qu’un autre n’est pas un citoyen inférieur.

La réciprocité signifie que chacun prend sa part selon ce qu’il peut raisonnablement accomplir.

31 — ON NE NAÎT PAS CITOYEN. ON LE DEVIENT.

Le Statut de Citoyen Français est le statut civique de référence de la République de l'Impact. La citoyenneté n'est pas conçue comme un privilège réservé à quelques-uns, mais comme l'aboutissement normal d'un parcours civique.

Un enfant qui grandit en France doit être protégé, éduqué et accompagné. À l'entrée dans l'âge adulte, il a vocation à devenir pleinement Citoyen Français : participer aux décisions collectives et assumer sa part de responsabilité dans la communauté nationale.
Ce passage vers la citoyenneté a un moment clair : le Service à la Nation.

RÉSIDENT FRANÇAIS

↓

ENTRÉE DANS L'ÂGE ADULTE

↓

SERVICE À LA NATION

↓

CITOYEN FRANÇAIS

Le Résident Français vit légalement et durablement en France, travaille, étudie, contribue, respecte la loi et bénéficie des protections fondamentales attachées à la personne et à la résidence.

Le Citoyen Français participe pleinement à la vie civique : vote, éligibilité, institutions citoyennes et possibilité d'être tiré au sort pour l'Assemblée de la Nation.

Celui qui rejoint la France plus tard peut emprunter le même chemin vers la citoyenneté par un Service à la Nation adapté à sa situation. Le statut obtenu est le même. Il n'y a pas plusieurs catégories de Citoyens Français.

32 — LE SERVICE À LA NATION

Le Service à la Nation n’est pas seulement un dispositif. Il constitue le moment commun du passage vers la pleine citoyenneté.

Il crée une expérience concrète du commun, transmet les droits et les responsabilités, fait connaître les institutions et permet à chacun de contribuer à une mission utile.

Protéger, transmettre, aider, secourir, défendre, contribuer : les formes peuvent être différentes. Le principe est commun.

LE PRINCIPE N’EST PAS QUE CHACUN FASSE LA MÊME CHOSE.
LE PRINCIPE EST QUE CHACUN PUISSE PRENDRE SA PART.

Le Service doit donc tenir compte des capacités de chacun. Il ne réduit pas l’engagement à une forme militaire unique. Il peut servir la défense, la protection civile, la santé, la solidarité, l’environnement, les territoires ou la transmission.

Pour celui qui rejoint la France plus tard, un parcours adapté doit permettre le même passage vers la citoyenneté.

33 — CINQ ENGAGEMENTS

La citoyenneté ne peut rester un mot abstrait. Elle s’incarne dans cinq engagements simples.

TRANSMETTRE
Faire vivre ce que nous avons reçu : savoirs, expérience, langue, culture, mémoire, compétences.

SERVIR
Accepter qu’une part de notre temps ou de nos capacités puisse être consacrée au bien commun.

PROTÉGER
Prendre part, selon ses moyens, à la protection des personnes, de la communauté et de ce qui nous est commun.

PARTICIPER
Voter, débattre, s’informer, pouvoir être élu ou tiré au sort, et ne pas abandonner entièrement la décision collective à d’autres.

RESPECTER
Respecter la loi, les droits d’autrui, les institutions démocratiques et les règles communes qui rendent la liberté possible.

Ces engagements ne demandent pas à chacun la même chose. Ils donnent une direction commune à la citoyenneté.

34 — LE PACTE DE RÉCIPROCITÉ

La République de l'Impact repose sur un Pacte de Réciprocité.

La Nation protège, garantit les droits, soutient face aux accidents de la vie, transmet et crée les conditions de la participation. Le citoyen participe, contribue, respecte les règles communes et prend sa part dans la communauté nationale.

DES DROITS GARANTIS. DES RESPONSABILITÉS ASSUMÉES.

La réciprocité n'est pas une équivalence. Nous ne comparons pas ce que chacun reçoit et ce qu'il rend. La solidarité protège précisément lorsque les capacités sont inégales.

LA RÉCIPROCITÉ N'EST PAS L'ADVERSAIRE DE LA SOLIDARITÉ.
ELLE EN PROTÈGE LA LÉGITIMITÉ.

Le Pacte vaut dans les deux sens. Un État qui demande la responsabilité mais refuse de rendre compte trahit lui aussi l'esprit de réciprocité. La République doit commencer par appliquer à elle-même ce qu'elle demande aux citoyens.

35 — LA RESPONSABILITÉ ET LA RÉPARATION

Une responsabilité qui n'aurait jamais de conséquence ne serait qu'un mot. Mais une République qui ne connaîtrait que la sanction oublierait sa propre exigence de correction.

Une rupture d'une gravité exceptionnelle du Pacte de Réciprocité peut entraîner la perte du Statut de Citoyen Français et le retour au statut de Résident Français.

Une telle décision ne peut jamais être automatique, arbitraire ou politique. Elle doit être prévue par la loi, individualisée, proportionnée, entourée des garanties de la justice et susceptible de contrôle juridictionnel.

Les protections fondamentales attachées à la personne demeurent. Ce sont les droits spécifiquement liés au Statut de Citoyen qui sont concernés.

LA RESPONSABILITÉ SUPPOSE LA CONSÉQUENCE.
LA JUSTICE DOIT AUSSI PERMETTRE LA RÉPARATION.

Après la conséquence doit rester possible un chemin de réparation et, lorsque les conditions sont remplies, un retour vers la citoyenneté.

Nous retrouvons ici la même philosophie que pour l'action publique : reconnaître, assumer, corriger, retrouver sa place.

36 — PARTICIPER RÉELLEMENT

La République ne peut demander au citoyen de prendre sa part sans lui donner une place réelle dans la décision.

Le Citoyen Français vote, peut être élu et peut être appelé par le tirage au sort à siéger dans l'Assemblée de la Nation.

Le quart citoyen de l'Assemblée donne une traduction institutionnelle à cette idée. Les citoyens tirés au sort ne sont pas consultés à côté de la décision : ils entrent dans la fabrication de la loi.

Le député conserve la légitimité élective comme fondement principal de la représentation. Le citoyen tiré au sort apporte une autre expérience du réel. Les deux participent à la même institution.

Les modalités précises du tirage au sort, de la représentation des députés et des formes de participation relèveront de la construction institutionnelle. Le principe est déjà clair : la citoyenneté doit être vécue, pas seulement possédée.

37 — SAVOIR DIRE MERCI

Une République de la responsabilité ne peut pas seulement savoir contrôler, constater les manquements et sanctionner les ruptures.

Elle doit aussi savoir reconnaître.

Dans chaque territoire, des citoyens soignent, protègent, transmettent, produisent, secourent, accompagnent, innovent, servent dans une association, une réserve, une institution ou simplement dans la vie quotidienne.

LA RÉPUBLIQUE DOIT SAVOIR DIRE MERCI À CEUX QUI LA FONT VIVRE.

Cette reconnaissance peut être civique, symbolique, professionnelle ou collective. L'essentiel est le principe : l'engagement utile à la communauté nationale doit être visible et reconnu.

Une société qui ne voit que les manquements finit par décourager ceux qui prennent leur part. La responsabilité doit avoir sa reconnaissance autant que sa conséquence.

CONCLUSION

LE NOUVEAU CONTRAT

La République de l'Impact n'est pas une collection de réformes. Elle est une manière d'organiser la responsabilité.

Nous voulons repartir des missions plutôt que des structures. Trois responsabilités politiques doivent devenir lisibles : le maire pour agir au plus près, le député pour représenter, légiférer et contrôler, l'équipe gouvernementale pour gouverner la Nation.

Nous voulons simplifier aussi l'administration, supprimer les doublons et organiser les services autour de ce qu'ils doivent accomplir, avec le moins de strates nécessaires. Une mission peut exiger un périmètre technique particulier sans créer un nouveau niveau politique. Au sommet de l'exécutif, le Président et le Premier ministre sont élus ensemble par la Nation : même légitimité, même niveau politique et hiérarchique, deux responsabilités distinctes d'un même mandat. Aucun ne tient son pouvoir de l'autre. Le Secrétariat Général de l'Exécutif constitue leur administration commune. Le Gouvernement est structuré en six pôles stables, tandis que l'action de l'État est ordonnée autour de six grandes missions.

Nous voulons donner aux responsables l'autorité, les moyens et le temps nécessaires. Sept ans peuvent être nécessaires pour transformer ; jamais sept ans pour échapper au contrôle. Tous les trois mois, le Gouvernement doit rendre compte, les résultats doivent pouvoir être vérifiés et ce qui échoue doit être corrigé.

Nous voulons un État capable de reconnaître une erreur et de la corriger. Un État suffisamment fort pour agir, mais suffisamment contrôlé pour que sa puissance reste au service de la liberté.

Nous voulons une France qui sache ce dont elle dépend, ce qu'elle doit produire, ce qu'elle doit transmettre, ce qu'elle doit protéger et ce qu'elle doit préparer pour conserver sa liberté de choisir.

Nous voulons enfin une citoyenneté pleinement vécue : une citoyenneté qui donne des droits, protège et permet de participer, mais aussi une citoyenneté qui engage. Le Service à la Nation marque le passage vers cette pleine citoyenneté. La Nation prend sa part. Le citoyen prend la sienne. Entre les deux, nous plaçons la réciprocité.

Cette République ne promet pas que tout réussira. Elle promet autre chose : que les missions seront claires, que les responsables seront identifiables, que les moyens seront reliés aux résultats, que les faits pourront être vérifiés, que les erreurs pourront être corrigées et que les citoyens pourront juger.

À CHAQUE MISSION, UN RESPONSABLE.
À CHAQUE RESPONSABLE, LES MOYENS D'AGIR.
À CHAQUE ACTION, DES RÉSULTATS MESURÉS.
À CHAQUE RÉSULTAT, DES COMPTES À RENDRE.

La République ne peut pas demander au citoyen ce qu'elle refuse de s'appliquer à elle-même. C'est pourquoi notre projet commence par la responsabilité de l'État et se prolonge par celle du citoyen.

UN ÉTAT QUI AGIT.
DES CITOYENS QUI S'ENGAGENT.
UNE FRANCE QUI AVANCE.

NOUS POUVONS ENCORE CHOISIR.